

**COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT****Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal  
Séance du 31 mars 2023****Nombre de membres :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un mars à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur MABIRE Jean Louis.

Etaient présents : BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, PIOT Lucas, GOMES TILLOY Hélène, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, COQUILLARD Jean-Marie, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation

24/03/2023

Date d'affichage de la

convocation

24/03/2023

Absent(e-s) excusé(e-s) : CELLIER Denis

Absent(e-s) : ZENTNER Franck, MICHELET Aline

Monsieur JACQUES Alex est désigné secrétaire.

**Délibération DE\_2023\_2\_2****Vote du compte administratif 2022**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de MABIRE Jean Louis,

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par ZENTNER Franck après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		72 742.85		480 627.13		553 369.98
Opérations exercice	244 721.94	203 652.05	276 880.80	393 627.95	521 602.74	597 280.00
<b>Total</b>	<b>244 721.94</b>	<b>276 394.90</b>	<b>276 880.80</b>	<b>874 255.08</b>	<b>521 602.74</b>	<b>1 150 649.98</b>
Résultat de clôture		31 672.96		597 374.28		629 047.24
Restes à réaliser	336 058.50	270 667.19			336 058.50	270 667.19
<b>Total cumulé</b>	<b>336 058.50</b>	<b>302 340.15</b>		<b>597 374.28</b>	<b>336 058.50</b>	<b>899 714.43</b>
Résultat définitif	33 718.35			597 374.28		563 655.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 07/04/2023

Le Maire, Franck ZENTNER

